



**OBJECTIF MANQUÉ :**

**COMBLER L'ÉCART DE FINANCEMENT**

**CLIMAT POUR LES ENFANTS**



**capita**





## RÉSUMÉ

Le financement de l'action climatique a un rôle essentiel à jouer pour réaliser le « pas de géant » qui permettra de limiter la hausse de la température à 1,5 °C et de protéger les communautés des effets des changements climatiques. Cependant, les engagements mondiaux de financement pour le climat ne sont toujours pas tenus ou sont nettement insuffisants, en particulier en ce qui concerne les mesures d'adaptation.

**Les enfants (définis comme toute personne âgée de moins de 18 ans) sont extrêmement sensibles aux effets à court et à long terme des changements climatiques. Il est donc particulièrement indispensable qu'ils bénéficient de toute urgence d'investissements efficaces.**

Selon l'UNICEF, un milliard d'enfants courent un risque extrêmement élevé de subir les effets de la crise climatique. Parce que leur physiologie, leurs caractéristiques comportementales et leurs besoins de développement diffèrent de ceux des adultes, les enfants (et plus particulièrement ceux âgés de 0 à 5 ans), sont disproportionnellement vulnérables aux impacts des changements climatiques, tels que la pénurie d'eau et de nourriture, les maladies à transmission vectorielle et hydrique, et les traumatismes physiques et psychologiques liés à la fois à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des processus à évolution lente. Les effets des changements climatiques perturbent également l'accès des enfants aux services sociaux de base essentiels à leur développement et à leur bien-être, tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et la protection sociale et de l'enfance. Les catastrophes liées au climat contribuent également à augmenter l'incidence des migrations forcées, du travail des enfants et des mariages d'enfants, les exposant à la traite des êtres humains, à la violence fondée sur le genre, aux abus et à l'exploitation. Ces effets se font déjà sentir, mais les générations d'enfants actuelles et futures subiront également de plein fouet, tout au cours de leur vie, les effets de plus en plus marqués de la crise climatique.

**Ces défis ne touchent pas tous les enfants de la même manière.** La résilience aux effets des changements climatiques dépend de nombreux facteurs. Bien qu'ils soient les moins responsables de la crise climatique, les enfants des pays à revenu faible et intermédiaire sont les plus touchés par les pertes et les dommages liés au climat. Les conséquences sont particulièrement graves pour les filles et d'autres groupes d'enfants victimes de discriminations et d'inégalités fondées sur des facteurs multiples et croisés.

**Par ailleurs, les enfants ne sont pas seulement des victimes.** Ils participent activement à l'action climatique au sein de leurs communautés, de leurs pays et à l'échelle mondiale, et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a reconnu leur droit de participer aux décisions qui les concernent. Malgré cela, il est rare que la voix des enfants soit écoutée et que leur point de vue soit pris en compte dans les processus décisionnels qui ont une influence fondamentale sur leur avenir. Il est donc essentiel de les soutenir en tant qu'acteurs actifs et innovants de l'action climatique et défenseurs de la justice climatique, notamment par le biais du financement climatique en faveur de l'éducation, de l'accès à des informations répondant aux besoins des enfants et de la participation à la prise de décision sur le changement climatique à tous les niveaux.

**Les données disponibles au niveau mondial montrent que les dépenses publiques consacrées aux enfants constituent un investissement judicieux qui renforce le capital humain, ce qui profite non seulement aux enfants, mais aussi à leur communauté et à leur pays en général.** Les investissements en faveur des enfants entraînent une hausse des revenus, ce qui contribue au développement durable et à la cohésion des sociétés. Étant donné que bon nombre des pays qui subissent les pires effets des changements climatiques sont également les plus pauvres et ont une population très jeune, cibler le changement climatique en faveur des enfants peut également contribuer en grande partie à promouvoir l'équité intergénérationnelle et la justice climatique. Inversement, un financement et une action en faveur du climat qui ne tiennent pas compte des droits des enfants affaiblissent l'efficacité des mesures de lutte contre les changements climatiques et risquent de contribuer à des résultats sociaux négatifs et à l'aggravation des inégalités, ce qui pourrait involontairement nuire aux enfants et à leurs familles au lieu de les protéger.

**Malgré cette impérieuse nécessité d'agir, l'analyse tirée de cette étude semble indiquer que très peu d'efforts sont mis en œuvre pour prendre en compte les points de vue et les besoins particuliers et exacerbés des enfants dans le cadre des flux financiers internationaux liés au climat.** L'étude constitue le tout premier examen du financement international de l'action climatique axé sur les enfants, et porte sur tous les projets et programmes approuvés financés par les principaux fonds climatiques multilatéraux (FCM) servant la CCNUCC et l'Accord de Paris : le Fonds d'Adaptation (FA), le Fonds Vert pour le Climat (FVC), et le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (PMA) et le Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Au total, 591 propositions de projets ont été évaluées, couvrant une période de 17 ans allant de 2006 à mars 2023<sup>1</sup>. Les propositions de projet ont été analysées à l'aune d'une série de 17 indicateurs, formulés pour tester leur sensibilité aux besoins des enfants sur la base de la définition suivante :

**Le financement de l'action climatique répondant aux besoins des enfants soutient les interventions qui défendent les droits des enfants dans toute leur diversité, notamment :**

- En tenant compte de la sensibilité particulière et accrue des enfants aux effets des changements climatiques et de l'importance des services sociaux essentiels qui comptent le plus pour leur survie, leur développement et leur santé.
- En responsabilisant les enfants dans toute leur diversité en tant qu'acteurs du changement et en les aidant à participer vraiment.

L'étude cherche à désagréger les données obtenues pour les enfants et les jeunes, sachant que même si ces deux groupes ont beaucoup d'intérêts et de points de vue en commun, se concentrer uniquement sur les jeunes pourrait ne pas être suffisamment représentatif ni répondre de façon adéquate aux besoins, aux opinions et aux droits particuliers des enfants, tels qu'ils sont inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

**Les conclusions sont accablantes. Sur la période étudiée :**

- **Seulement 2,4 % du financement de l'action climatique provenant de ces principaux FCM (un montant cumulé de 1,2 milliard de dollars, soit une moyenne annuelle de 70,6 millions de dollars, représentant 0,03 dollar par habitant), peuvent être considérés comme soutenant des projets qui intègrent des activités répondant aux besoins des enfants.** Ces projets représentent 5 % de tous les projets des FCM étudiés. Et pourtant ce pourcentage surestime encore la proportion des fonds consacrés aux interventions qui tiennent compte des besoins des enfants, car

---

<sup>1</sup> L'évaluation de la mise en œuvre des projets dépassait le cadre de l'étude et dans la pratique, certains projets peuvent être plus ou moins sensibles aux besoins des enfants, ce qu'une simple analyse de proposition de projet ne peut déterminer.

dans la grande majorité des cas, les activités de projets qui ciblent ou qui concernent directement les enfants restent très marginales par rapport à l'ensemble des objectifs et des activités des projets. Le fait qu'il n'existe pas de marqueur spécifique pour les enfants qui permettrait d'estimer la contribution attendue du financement de l'action climatique aux résultats sensibles aux besoins des enfants empêche de tirer des conclusions plus précises.

- **Lorsque les enfants sont pris en compte, ils sont généralement considérés comme un groupe vulnérable plutôt que comme des acteurs actifs ou des agents du changement.** En outre, les projets abordent rarement les risques et défis accentués auxquels sont confrontés des groupes particuliers d'enfants qui subissent des formes croisées de discrimination et d'inégalité, notamment les filles (qui ne sont prises en compte de manière explicite et significative que dans moins de 4 % des projets).
- **35 % des projets intègrent des interventions visant à renforcer la résilience au climat et aux catastrophes des services sociaux essentiels qui devraient bénéficier directement aux enfants.** Toutefois, dans la majorité des cas, ces projets ne prennent pas en compte ou n'impliquent pas explicitement les enfants, et ces interventions sectorielles ne constituent qu'une composante mineure des activités globales du projet et ne disposent donc que d'un budget très faible.
- **Parmi les projets étudiés, un seul a pour objectif principal l'éducation. Cependant, des interventions en matière d'éducation censées faire participer les enfants ou leur venir en aide sont intégrées dans 13 % des projets des FCM.** Le fait que si peu de projets englobent des interventions sanitaires répondant aux besoins des enfants (0,7 % des projets représentant 2 % des dépenses des FCM) et des interventions de protection sociale (0,8 % des projets représentant 0,3 % des dépenses des FCM) est préoccupant et nécessite une attention urgente.
- **Il est très rare (dans seulement 1 % des projets) que la participation des enfants soit prévue dans le cadre de la conception ou du suivi du projet lui-même.** Sur l'ensemble des FCM, 12 % des projets comprennent des interventions qui soutiennent l'action et la participation des enfants.

Ces conclusions mettent en lumière le fait que les enfants sont depuis longtemps les grands oubliés du financement international pour l'action climatique. Mais l'étude permet également de souligner des exemples de bonnes pratiques et d'examiner les politiques et stratégies fondamentales des FCM du point de vue des droits de l'enfant.

**Alors que les discussions sur les réformes proposées pour l'architecture financière internationale s'intensifient, et que la CCNUCC délibère sur un nouvel objectif en matière de financement climatique et sur la conception d'un nouveau fonds pour les pertes et les préjudices, cette étude appelle également les FCM et tous les autres acteurs multilatéraux et bilatéraux du financement climatique à combler d'urgence l'écart de financement climatique pour les enfants.**

## **RECOMMANDATIONS CLÉS**

### **1) Accroître le financement climatique tenant compte des besoins des enfants et de la dimension de genre**

**Les États doivent :**

- **Combl**er d'urgence l'écart en matière d'adaptation aux changements climatiques et fournir un financement pour les pertes et préjudices par l'apport de financements climatiques nouveaux et complémentaires aux flux d'aide publique au développement existants, en plaçant les enfants et les services sociaux essentiels pour les enfants au premier plan et en mettant particulièrement l'accent sur les filles et les autres enfants les plus exposés aux risques. Le financement de l'action climatique devrait **prendre principalement la forme de subventions**, en particulier pour l'adaptation et les pertes et dommages.
- Soutenir un Nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climatique et un Fonds pour les pertes et les préjudices qui soient ambitieux, qui tiennent compte des besoins des enfants et de la dimension de genre et qui prévoient des **fenêtres de financement spécifiques destinées à obtenir des résultats sensibles aux besoins des enfants et à la dimension de genre** à l'échelle requise.
- Donner la priorité aux **investissements visant à renforcer la résilience climatique des services sociaux essentiels pour les enfants par des interventions répondant aux besoins des**

**enfants**, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'alimentation et de la nutrition, de l'énergie propre, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, des services de protection sociale et de l'enfance, ainsi que par la réduction des risques de catastrophe.

- Intégrer l'**engagement et la participation véritables des enfants, dans toute leur diversité**, dans les processus décisionnels en matière de financement climatique à tous les niveaux et à toutes les étapes du cycle de projet.

## 2) Renforcer les approches répondant aux besoins des enfants dans les politiques, stratégies, plans et orientations en matière de financement climatique

**Tous les acteurs du financement de la lutte contre les changements climatiques devraient :**

- **Revoir et mettre à jour les politiques, stratégies, plans et orientations stratégiques institutionnels de base** afin d'intégrer explicitement des objectifs qui prennent en compte les besoins des enfants, des indicateurs associés, des exigences en matière de rapports et des mesures de sauvegarde à tous les stades du cycle de projet.
- **Mettre en place un marqueur pour les enfants** afin d'évaluer la contribution de chaque résultat d'activité par rapport à des critères répondant aux besoins des enfants, afin de fournir une estimation plus précise de la contribution du financement climatique aux résultats sensibles aux besoins des enfants.
- Élaborer et adopter des **politiques spécifiques sur les enfants et les services sociaux essentiels pour les enfants**, accompagnées d'orientations, afin d'étayer l'intégration de la prise en compte des enfants dans le financement climatique.
- **Exiger que les études d'impact social et environnemental intègrent une évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant**, sur la base de données ventilées par âge et par sexe et d'une analyse des besoins et des défis spécifiques et accrus des enfants. Les études d'impact sur les droits de l'enfant, qui peuvent être réalisées indépendamment ou combinées à des évaluations de genre, doivent être entreprises à un stade précoce et inclure les points de vue des enfants et des experts en droits de l'enfant.



- **Impliquer les enfants, les experts en droits de l'enfant et du genre, y compris les organisations de la société civile** en tant que parties prenantes clés dans les consultations visant à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des plans et des orientations institutionnelles, notamment par le biais d'une représentation structurée dans les organes de gouvernance.
- Les États devraient **veiller** en particulier **à ce que les politiques et plans nationaux principaux tiennent compte des besoins des enfants et de la dimension de genre**, notamment les Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA).
- Les FCM devraient en particulier **exiger des entités accréditées et des partenaires de mise en œuvre qu'ils incluent des représentants des enfants** dans les consultations des parties prenantes locales et nationales sur les propositions de projets.

### 3) Renforcer le développement des capacités, la coordination et les partenariats en matière de financement climatique répondant aux besoins des enfants

**Les FCM et les autres pourvoyeurs de financement pour le climat devraient :**

- **Renforcer les initiatives de développement des capacités et de partage des connaissances** aux niveaux national, régional et international afin d'améliorer la compréhension de l'action et du financement climatiques sensibles aux enfants parmi les gouvernements et le personnel des institutions et entités de financement climatique, y compris les entités accréditées et les partenaires de mise en œuvre, ainsi que d'autres parties prenantes concernées.
- **Élaborer des outils de renforcement des capacités** pour les entités accréditées, les partenaires de mise en œuvre et d'autres parties prenantes, en collaboration avec des enfants et des experts des droits de l'enfant et des jeunes, tels que la formation sur les droits de l'enfant, la conception de projets répondant aux besoins des enfants et une liste de contrôle à appliquer tout au long du cycle du projet pour garantir que tous les projets prennent en compte les enfants à toutes les étapes.

- **Développer des partenariats avec des organisations ayant un mandat ou une expertise dans le domaine des droits de l'enfant** et pouvant agir en tant qu'entités accréditées, partenaires de mise en œuvre, alliés stratégiques ou intermédiaires.
- **Encourager la coordination nationale** entre les entités accréditées, les partenaires de mise en œuvre et les autres acteurs concernés, y compris les partenariats avec les ministères de la Santé, de l'Éducation, et d'autres mandats relatifs aux enfants et à l'équité de genre, afin de garantir leur participation à la conception et à la mise en œuvre des propositions de projet.
- **Documenter les exemples de bonnes pratiques** de projets et de programmes répondant aux besoins des enfants ainsi que les enseignements tirés afin d'accumuler des preuves et de favoriser une communauté de pratique mondiale.



***CONNECTEZ-VOUS AVEC CERl***



[www.ceri-coalition.org](http://www.ceri-coalition.org)



[@CERl\\_coalition](https://twitter.com/CERl_coalition)

Juin 2023